



Avis public

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le # 484-2022 pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment résidentiel de type maison unifamiliale (chalet) sis sur le lot désigné comme étant le numéro 5 106 401 du cadastre du Québec, situé au 451, ave de la Pointe-Jameson.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Venise-en-Québec a été saisi de la demande lors de la réunion qui s'est tenu le 24 mars 2025.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
237, 16e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
Direction@venise-en-quebec.ca

DONNÉ ce 24^e jour du mois de mars 2025

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
24 mars 2025

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande d'autorisation de démolition # 2025-0016 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste et sur la propriété du 451, ave de la Pointe-Jameson en date du 24 mars 2025.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la demande d'autorisation de démolition sur le site Internet de la Municipalité le 24 mars 2025.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
24 mars 2025